



La non précision d'un agent des forces de l'ordre lors d'un contrôle

Par **Alteam**, le **21/04/2019** à **07:03**

Bonjour,

J'ai une interrogation qui sollicite mon tracas.

A la suite d'un contrôle routier je me suis fait interpellé par une voiture banalisée, à son bord il y avait 3 agents des forces de l'ordre, ces derniers m'ont directement demandé couper le contact ainsi que de leur présenter mes divers justificatifs de conduite (permis de conduire, carte grise, attestation d'assurance) sans même me préciser s'ils appartenaient à la police, à la gendarmerie ou autre.

Ma question étant la suivante est ce un vice de procédure de leur part de ne pas avoir établis ce contrôle sans même se présenter à moi lors de cette interpellation svp ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **21/04/2019** à **07:35**

Bonjour,

S'ils étaient en tenue, vous pouviez différencier très facilement les différents corps de FDO : Gendarmerie, Police Nationale, Police Municipale, sinon, ils ont un brassard, un médaillon, un macaron ou une carte et cela suffit. Donc, inutile de chercher un vice de procédure, il n'y en a pas.